

## Rapport du jury d'examen pour l'obtention du Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS)

### Session 2025

Le Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS), institué par le décret n°2017-791 du 5 mai 2017, a pour objet d'attester « la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place [...] pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation prévu à l'article L. 122-2 du code de l'éducation ». L'accès se fait par voie d'examen (défini par arrêté du 5 mai 2017), organisé au niveau académique.

Le présent rapport a été rédigé à l'issue de la septième session francilienne de l'examen CPLDS. Il vise à éclairer les futurs candidats sur les attentes du jury.

### Organisation :

L'inscription à l'examen a eu lieu sur le site de la Maison des Examens en février-mars 2025. Chaque session comporte deux périodes de passation : une session « anticipée » et une session dite « normale ». Le candidat, au moment de son inscription sur le site de la Maison des Examens, choisit sa période de passation. Pour cette session 2025, les épreuves ont eu lieu en novembre et décembre 2025, aucun candidat ne s'est positionné sur un passage en session anticipée.

### Bilan chiffré :

Nombre d'inscrits en mars 2025	<b>35</b>
Nombre d'inscrits avec validation du questionnaire*	<b>20</b>
Nombre de candidats présents	<b>18</b>
- Session anticipée	18
- Session normale	0
Nombre de candidats reçus	<b>15</b>
Nombre de candidats ajournés	<b>3</b>

\*42% des inscrits n'ont pas confirmé leur candidature par l'envoi du questionnaire dans les délais réglementaires.

### Répartition des candidats par type de poste

CPE	Enseignants	Total
5	13	18

### Moyennes et notes obtenues

	Moyenne	Note la plus basse	Note la plus haute
E.1	13,52	6	20
E.2	12,88	6	20

## Répartition des notes

	0-9	10-12	13-15	16-18	19-20	Total
E.1 – Séance de formation	3	4	4	5	2	18
E.2 Etude de cas	3	7	4	3	1	18

## Bilan de l'épreuve 1

### Rappel du cadre

Une **séance pédagogique** d'une durée de **30 minutes** avec **plusieurs** jeunes dans le **cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire**. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2 du code de l'éducation, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. Cette séance de formation est suivie d'un **échange de 15 minutes** avec les membres du jury.

### Analyse

**L'épreuve se déroule dans un établissement scolaire, à une date et heure proposées par le candidat.**

Les modalités de la séance pédagogique sont communiquées au SIEC par le candidat via un questionnaire présentant la séance, le lieu de réalisation et 3 dates de passation possibles. L'organisation de la séance, les contenus, les supports sont ceux choisis par le candidat.

Les élèves doivent avoir été **repérés** comme étant en risque de décrochage (par le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire ou selon d'autres modalités) ou décrochés. Il s'agit d'une séance collective nécessitant la présence **d'au moins 3 élèves**.

L'épreuve ne peut, en aucun cas, donner lieu à de la co-intervention, même si le deuxième intervenant est passif et/ou qu'il s'agit d'un intervenant extérieur.

Parmi **les critères de réussite** soulignés, le jury a relevé :

- Une bonne maîtrise de la conduite d'une séance pédagogique ;
- L'instauration d'un cadre bienveillant,
- Des techniques d'animation maîtrisées comme l'écoute active, la distribution de la parole, ainsi que la reformulation par l'élève ;
- La prise en compte des besoins des élèves et une interaction de qualité avec eux ;
- Une explicitation claire et argumentée des choix pédagogiques (supports, chronologie, synthèse, Retex) lors de l'entretien avec le jury.

Les **difficultés repérées** ont concerné :

- Des séances au cours desquelles l'objectif pédagogique n'a pas été communiqué aux élèves en amont ;
- Des déroulés de séance trop directifs, entraînant parfois une diminution des interactions avec les élèves ;
- Une analyse de la séance insuffisamment approfondie, ne permettant pas de cerner les enjeux et les limites des activités proposées aux élèves.

## Bilan de l'épreuve 2 :

### Rappel du cadre

Une **étude de cas** d'une durée de **60 minutes** liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire suivie d'une **présentation et d'un entretien avec les membres du jury d'une durée de 30 minutes**. A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un **diagnostic et des propositions**. Cette présentation qui n'excède pas 15 minutes est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.

### Analyse

Le candidat choisit un sujet d'étude de cas parmi plusieurs propositions. Ce sujet présente une situation d'élève de collège ou de lycée général et technologique ou professionnel qui présente des signes de décrochage ou qui a décroché. Des documents annexes (entretien de situation, bulletins scolaires, rapports de vie scolaire...) permettent d'étayer le parcours de l'élève et ses difficultés. Après une analyse de la situation, il est demandé au candidat de formuler des préconisations sur les actions qui auraient pu être entreprises pour prévenir le décrochage scolaire et/ou pour y remédier lorsque le décrochage est avéré.

Le positionnement attendu est celui d'un référent décrochage scolaire, membre du GPDS.

L'entretien avec le jury permet de vérifier les connaissances du candidat sur le cadre réglementaire, l'organisation de la lutte contre le décrochage scolaire tant au niveau national que local, les partenaires et les dispositifs mobilisables.

Parmi les **critères de réussite** soulignés, le jury a noté :

- Une présentation claire et méthodique de la situation, accompagnée d'un questionnaire pertinent sur les éléments manquants.
- Une bonne maîtrise des facteurs explicatifs et une bonne connaissance des dispositifs liés au décrochage scolaire.
- L'élaboration d'un diagnostic précis et cohérent au regard de la problématique posée.
- L'analyse structurée et approfondie de la situation, proposant des pistes de remédiation adaptées, prenant en compte à la fois l'élève et son environnement.

Les **difficultés repérées** ont concerné :

- L'analyse superficielle de la situation : contexte insuffisamment compris, se limitant à une simple reformulation des faits.
- Le manque de connaissances du cadre institutionnel, des acteurs et du réseau de partenaires impliqué dans la lutte contre le décrochage scolaire.
- Des propositions de solutions, de leviers et d'obstacles peu pertinentes ou insuffisamment adaptées à la situation.
- Des pistes d'accompagnement insuffisamment développées ou manquant de précision.

### Conclusion :

Le certificat professionnel en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) atteste d'une maîtrise opérationnelle avérée dans la prévention et le traitement des situations de décrochage, ainsi que d'une capacité d'analyse réflexive indispensable à l'exercice des missions et à l'évolution professionnelle.

Il valide une **connaissance structurée des ressources partenariales** (acteurs et dispositifs) et du **cadre institutionnel de référence**.

Le jury accorde également une attention particulière à la **connaissance du système éducatif** et à la **compréhension des orientations et priorités nationales**.

L'expérience professionnelle acquise dans des contextes diversifiés et l'engagement effectif dans la lutte contre le décrochage scolaire constituent des prérequis essentiels à la réussite des deux épreuves.

Les résultats obtenus par les candidats les mieux préparés attestent du caractère accessible de l'examen, sous réserve d'une préparation rigoureuse.

Celle-ci peut utilement s'appuyer sur la formation proposée à l'échelle académique — bien que non obligatoire, elle demeure fortement recommandée — et être complétée, le cas échéant, par un travail personnel approfondi répondant aux exigences théoriques et pratiques attendues.

La présidente du Jury

Virginie COUSIN DOUEL

